

EXTRACT FROM

:

C - R (61) 47.
Limited Distribution.
4-10-61.
Meeting : 26-9-61.I - CURRENT PROBLEMS OF MILITARY PLANNING.(b) The Military Build-up over Berlin and its Relationship with the 1961 Interim Review

References: SHAPE 167/61 ✓
SHAPE 188/61 ✓
PO/61/720 ✓

15. The CHAIRMAN recalled that, in his "Plan of Action: NATO Europe" of 19th August (SHAPE 167/61), SACEUR had distinguished between short term requirements - i.e. up to 1st January 1962 - and longer range action which would produce results in the course of the following year. He had also recommended an order of priorities:

- the strengthening of equipment and personnel levels in existing combat units;
- the addition of new combat units;
- the addition of fresh combat and service support units;
- an improvement in the status of the reserves.

16. All national replies had not been received when the Supreme Commander made his first assessment of the response on 15th September. In this document (SHAPE 188/61) General Norstad noted that, while the response indicated a significant increase in capabilities in the Central Region, the defence of the Northern Region would, at best, be marginal; in the absence of replies from Greece and Turkey no assessment had been made of the situation in the Southern Region. Generally the Supreme Commander felt that the responses, while encouraging, did not provide strength adequate to the requirements of the times. He recommended further action to meet both the short and longer term requirements, as well as steps necessary to meet a possible all-out emergency.

17. There was also available an initial assessment (document PO/61/747) by the Military Committee, who were equally concerned about the situation in the Northern Region. The Committee regarded the encouraging efforts in the Central Region as a step towards complete fulfilment of SACEUR's recommendations.

18. Although a study of the problem had been initiated by the International Staff, he could not yet envisage the implications of SACEUR's plan of action in terms of finance and equipment needs. He thought there was a danger that funds earmarked under national budgets for capital expenditure on equipment might be reallocated to fulfil the military recommendations regarding personnel. This could lead

to subsequent difficulties over the provision of equipment. The briefest study of the matter sufficed to show that very large sums would be necessary to equip the additional personnel required and, further, that European industrial capacity seemed insufficient to produce such equipment in time. The financing of such a programme, together with its implications for MDAP, required further clarification. There was a further relevant issue: the Council would have noticed that some country replies to the Interim Review Questionnaire contained criticisms of the work of the NATO Maintenance Supply Services System (NMSSS).

19. He therefore suggested that the International Staff might prepare a questionnaire for circulation to member governments asking for details of national efforts in terms of finance and individual equipment requirements. The International Staff might further study means of providing the additional equipment necessary. Finally, the Council could invite the Board of Directors of NMSSS to report on methods of expediting their activities.

20. The FRENCH REPRESENTATIVE thought these remained problems for individual governments. France's action in recalling two divisions from Algeria and strengthening her land and air forces in Germany would involve considerable expenditure on equipment, for which further credits might be requested from Parliament. Bilateral talks might follow with the United States on possible provision of certain equipment.

21. The ITALIAN REPRESENTATIVE agreed that the calculation of costs and procurement decisions must remain a matter for individual governments. He further wondered whether national action was in every case readily translatable into financial terms.

22. The NETHERLANDS REPRESENTATIVE thought that the questions of financing and equipping the programme would in any event have been clarified in the course of the Interim Review procedure. He wondered whether an independent enquiry by the International Staff at this stage might not lead to confusion.

23. The CHAIRMAN said that it had been felt hitherto that the short term measures to meet the Berlin situation should be kept distinct from the Interim Review. It was apparent, however, from SACEUR's first assessment of the situation that some of these measures would have longer term effects. He thought that their implications for the Interim Review should therefore be recognized.

EXTRACT FROM

C - R (61) 47.

Limited Distribution.

4-10-61.

SECRET : 26-9-61.

24. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE, recalling that the 1961 Interim Review was based on military guidance in the form of the first three years of the 1966 force requirements, recognized that, from a military viewpoint, SACEUR's recently amplified 1962 goals could not be kept distinct from this. SACLANT and CINCHAN were in a similar position but the extent to which the two programmes impinged on each other was a technical question which the Annual Review Committee might be invited to examine.

25. The TURKISH REPRESENTATIVE drew attention to paragraph 10 of his country's reply to SACEUR's recommendations (Annex M to document PO/61/720) in which it was stated that the implementation of logistic measures in particular depended on the level of external aid extended to Turkey. In view of the fact that there were some countries where stocks of key equipment, such as ammunition, were extremely low, he thought this aspect should be borne in mind in any study of the position.

26. The CHAIRMAN said there was no suggestion that discussions on aid should be multilateral, but it might be valuable to gauge how much total additional equipment would be required to meet SACEUR's recommendations.

27. In conclusion, the COUNCIL:

agreed that the Annual Review Committee should be invited as a matter of urgency to study and report to the Council on the problems of the relationship between the measures being taken by countries to build up NATO defence in connection with the Berlin crisis and the 1961 Interim Review.

EXTRACT FROM

:

C - R (61) 47.

Limited Distribution.4-10-61.Meeting : 26-9-61.**I - CURRENT PROBLEMS OF MILITARY PLANNING.**

.....

- (b) Le renforcement du potentiel militaire pour faire face à la crise de Berlin, et son incidence sur l'Examen Intérieur de 1961

Références: SHAPE 167/61 ✓
SHAPE 188/61 ✓
PO/61/720 ✓

15. Le PRESIDENT rappelle que dans son "Plan d'action pour la zone européenne de l'OTAN" en date du 19 août 1961 (SHAPE 167/61), le SACEUR a établi une distinction entre les besoins à court terme - c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1962 - et les mesures à long terme qui produiront leur effet dans le courant de l'année suivante. Il a également recommandé l'ordre de priorité suivant:

- Relèvement des niveaux d'effectifs et de matériel des unités de combat existantes;
- addition de nouvelles unités de combat;
- addition de nouveaux éléments de soutien des unités de combat et des services;
- amélioration de la situation des réserves.

16. Tous les pays n'avaient pas encore répondu lorsque le Commandant Suprême a procédé à une évaluation initiale des réponses le 15 septembre. Dans ce document (SHAPE 188/61) le Général Norstad note que les réponses indiquent un accroissement notable des possibilités dans la zone Centre-Europe, tandis que la défense de la zone Nord-Europe sera marginale, dans l'hypothèse la plus favorable; en l'absence de réponses de la Grèce et de la Turquie, la situation dans la zone Sud-Europe n'a pas pu être évaluée. D'une façon générale, le Commandant Suprême estime que les réponses, pour encourageantes qu'elles soient, n'assurent pas des forces suffisantes pour les besoins du moment. Il recommande un nouvel effort en vue de répondre tant aux besoins à court terme qu'aux besoins à long terme, ainsi que les dispositions nécessaires pour faire face éventuellement à une crise généralisée.

17. Il existe en outre une évaluation initiale (document PO/61/747) faite par le Comité Militaire qui se préoccupe également de la situation dans la zone Nord-Europe. Le Comité considère les efforts encourageants déployés dans la zone Centre-Europe comme un pas en avant vers la réalisation complète des recommandations du SACEUR.

EXTRACT FROM :C - R (61) 47.
Limited Distribution.
4-10-61.
Meeting : 26-9-61.

18. Bien que le Secrétariat International ait commencé à étudier le problème, le Président n'est pas encore en mesure de déterminer les incidences du plan d'action du SACEUR en ce qui concerne les besoins financiers et les besoins en matériel. Il craint que les fonds réservés dans les budgets nationaux pour affectation aux dépenses en capital au titre du matériel ne soient utilisés pour mettre en oeuvre les recommandations des autorités militaires concernant les effectifs. Des difficultés pourraient en résulter ultérieurement pour l'approvisionnement en matériel. Une étude succincte suffit à démontrer que des montants très importants seront nécessaires pour équiper le personnel supplémentaire ; de plus, la capacité industrielle de l'Europe semble insuffisante pour produire ce matériel en temps voulu. Le financement d'un tel programme, ainsi que les conséquences qui en découlent pour le Programme d'aide mutuelle pour la défense doivent être élucidés. Un autre problème se pose : le Conseil a pu constater que, dans leur réponse au questionnaire de l'Examen Intérimaire, certains pays critiquent le système OTAN d'entretien et de réparation (NMSSS).

19. Aussi le Président suggère-t-il que le Secrétariat International établisse un questionnaire qui sera distribué aux Etats membres demandant des renseignements détaillés sur les efforts nationaux en matière de financement et sur les besoins individuels en matériel. Le Secrétariat International pourrait étudier des moyens propres à assurer la fourniture du matériel supplémentaire nécessaire. Enfin, le Conseil pourrait inviter le Comité de direction du NMSSS à faire rapport sur les méthodes qui seraient de nature à accélérer le fonctionnement du système.

20. Le REPRESENTANT de la FRANCE pense que ces problèmes sont du ressort des différents gouvernements. La décision de la France de rappeler deux divisions d'Algérie et de renforcer ses forces terrestres et aériennes en Allemagne entraînera de fortes dépenses d'équipement pour lesquelles de nouveaux crédits devront être demandés au Parlement. Des conversations bilatérales se dérouleront peut-être ensuite avec les Etats-Unis en vue d'étudier la livraison éventuelle de certains matériels.

21. Le REPRESENTANT de l'ITALIE pense aussi que c'est aux différents gouvernements qu'il incombe de calculer les coûts et de prendre des décisions quant à l'acquisition de matériel. Il se demande par ailleurs s'il est toujours possible de traduire sur le plan financier les mesures adoptées à l'échelon national.

22. Le REPRESENTANT des PAYS-BAS pense que les questions relatives au financement du programme et à l'équipement auront été élucidées de toute façon dans le cadre de l'Examen Intérimaire. Il se demande si une enquête effectuée séparément par le Secrétariat International ne risquerait pas, à ce stade, de semer la confusion.

EXTRACT FROM

:

MEMO NO. 17.C - R (61) 47.Limited Distribution.1-10-61.Meeting : 26-2-61.

23. Le PRESIDENT declare qu'il a été jugé préférable jusqu'à présent d'établir une distinction entre les mesures à court terme destinées à faire face à la situation à Berlin et l'Examen Intérimaire. Il ressort toutefois de l'évaluation initiale de la situation par le SACEUR que certaines de ces mesures auront des répercussions à long terme. Le Président pense donc qu'il faudrait reconnaître leur incidence sur l'Examen Intérimaire.

24. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI, rappelant que l'Examen Intérimaire de 1961 repose sur des directives militaires formulées pour les trois premières années du programme de mise sur pied des forces requises en 1966, reconnaît que, du point de vue militaire, il est impossible de ne pas tenir compte, dans cet examen, de l'augmentation des forces récemment demandée par le SACEUR pour 1962. Il en est de même en ce qui concerne les demandes du SACLANC et du CINCHAN. Toutefois, la mesure dans laquelle les deux programmes empiètent l'un sur l'autre pose une question technique que le Comité de l'Examen annuel pourrait être invité à examiner.

25. Le REPRESENTANT de la TURQUIE attire l'attention du Conseil sur le paragraphe 10 de la réponse de son pays aux recommandations du SACEUR (Annexe M au document PO/61/720), dans lequel il est déclaré que l'application des mesures logistiques en particulier dépend du niveau de l'aide extérieure accordée à la Turquie. Etant donné qu'il existe certains pays où les stocks de matériel-clé, tel que les munitions, sont extrêmement réduits, le Représentant de la Turquie pense que toute étude de la situation devrait tenir compte de ce point.

26. Le PRESIDENT précise qu'il n'est pas question que l'aide fasse l'objet de discussions multilatérales ; cependant, il serait peut-être utile d'évaluer quelle quantité totale de matériel supplémentaire serait nécessaire pour appliquer les recommandations du SACEUR.

27. En conclusion, le CONSEIL :

décide que le Comité de l'Examen annuel devra être invité d'urgence à étudier la relation existant entre les mesures prises par les divers pays pour mettre sur pied les moyens de défense de l'OTAN face à la crise de Berlin et l'Examen Intérimaire de 1961, et à faire rapport au Conseil.